|  |  |
| --- | --- |
| Logo Collectivité | **Arrêté de placement en congé de paternité et d’accueil de l’enfant (agent contractuel de droit public)****N°…….** |

Le Maire (*ou le Président*) de ……………………………………………………………………………

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L631-1 à L631-2 et l’article L631-9,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 1225-35,

Vu le code de la sécurité sociale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment l’article 10,

Vu le décret n°2021-846 du 29 juin 2021 relatif aux congés de maternité et liés aux charges parentales dans la fonction publique territoriale,

Vu la demande de congé de paternité et d’accueil de l’enfant présentée par M./Mme ....................................., accompagnée de la copie du certificat médical établi par le professionnel de santé qui suit la grossesse et d’un document justifiant que l’agent demandeur est bien le père, le (la) conjoint(e), la personne liée par un PACS ou le (la) concubin(e) de la mère,

Vu le document justifiant de la naissance de (des) l’enfant(s) ....................... (Prénom, nom du ou des enfants),

Vu les modalités d’utilisation du congé demandées par l’agent,

**A R R Ê T E**

**Article 1** : M./Mme ..................................... est placé(e) en congé de paternité et d’accueil de l’enfant pour une période de ....................... jours .

Conformément à sa demande, le congé est utilisé :

- en une seule fois, du …….. au ……. (congé pris immédiatement après le congé de naissance).

 ou

- en plusieurs fois : une première période du ….. au …. (4 jours calendaires consécutifs succédant immédiatement au congé de naissance), puis une seconde période prise de manière continue du ….. au ….. (dans les 6 mois qui suivent la naissance).

 ou

- en plusieurs fois : une première période du ….. au …. (4 jours calendaires consécutifs succédant immédiatement au congé de naissance), puis une seconde période, utilisée de manière fractionnée, du ….. au …. puis du ….. au …. (deux périodes d’une durée minimale de 5 jours chacune, dans les 6 mois qui suivent la naissance).

(En cas d’utilisation en plusieurs fois) M./Mme ..................................... devra, un mois avant la prise de la seconde période de son congé, confirmer les dates de prise dudit congé.

**Article 2** : Pendant ce congé, M./Mme ........................ conserve l’intégralité de sa rémunération et, le cas échéant, de l’indemnité de résidence et du supplément familial de traitement, déduction faite des indemnités journalières de repos versées par la Sécurité sociale, sauf en cas de subrogation par l’employeur.

(Le cas échéant) Le temps partiel est automatiquement suspendu avec rétablissement à temps plein pendant toute la durée du congé.

**Article 3 :** Le directeur général des services est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l’agent.

Ampliation adressée aux/au/à la :

* Comptable de la collectivité (*ou de l’établissement)*
* *Président(e) du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan (pour les arrêtés relatifs au déroulement de la carrière)*
* Préfet du Morbihan **OU** au Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de …………………… (pour les décisions individuelles relatives à la nomination, au recrutement, y compris le contrat d'engagement, et au licenciement des agents non titulaires, à l'exception de celles prises pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, en application de l'[article L. 332-23 du code général de la fonction publique](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000044416551&idArticle=LEGIARTI000044421930&dateTexte=&categorieLien=cid))

 Fait à………………………,

 le……………………………

 Prénom, nom et qualité du signataire,

|  |
| --- |
| Le Maire (ou le Président), - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte - informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l’application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  Notification faite le ……………………………..Signature de l’agent : |